

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA25 220065 adopté en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA25 220065 visant à autoriser l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1720, rue du Canal (lots 4 936 942 et 4 936 943 du cadastre du Québec) (dossier 1244334003) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2025, le premier projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **27 mars 2025, dès 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce projet de résolution vise à autoriser l'occupation à des fins d'habitation du bâtiment situé au 1720, rue du Canal, selon les autorisations et exigences énoncées, et ce, malgré les articles 137 (usage) et 630 (unité de stationnement pour vélo par logement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par ce dernier, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/articles/consultations-publiques .

FAIT à Montréal, le 18 mars 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude